

# Mary-Ann Beall

## DROITS GÉRÉS

L'ADAGP gère les droits sur les oeuvres de Mary-Ann Beall pour les utilisations suivantes :

-   
**Droit de reproduction** (livres, affiches, cartes postales, dépliants, presse, films...)
-   
**Droit de représentation** (exposition, télévision, cinéma, internet...)
-   
**Droit de suite** (vente en galerie, vente aux enchères...)
-   
**Droit de reproduction et de diffusion au public par câble ou satellite**
-   
**Rémunération pour copie privée**
-   
**Rémunération pour la reprographie**
-   
**Rémunération due au titre du prêt en bibliothèque**

## MENTIONS OBLIGATOIRES

**Toute reproduction ou représentation d'une oeuvre de Mary-Ann Beall doit être accompagnée des mentions suivantes :**

- © Adagp, Paris, 2021

Les informations mentionnées ci-dessus sont fournies à titre indicatif, sous réserve notamment de

mise à jour ou d'éventuelles consignes particulières. Les services de l'Adagp sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

---